



PARTIE 11 - RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

Ce résumé non technique présente de manière simplifiée et succinct le projet de création d'un parc photovoltaïque au domaine de l'Escaillon, sur le territoire de la commune d'Andon. Ils seront abordés successivement le descriptif de l'état initial du site et de son environnement, la présentation du projet puis les effets de celui-ci et les mesures envisagées pour permettre sa meilleure insertion.

Conformément à la loi définissant le contenu réglementaire des études d'impact, ce résumé en constitue l'une des parties obligatoires.

1 - CONTEXTE ET OBJECTIF DU PROJET

Le projet de Parc Solaire se situe sur la commune d'Andon, dans le département des Alpes-Maritimes, et plus particulièrement sur les versants adret et ubac de la plaine du Plan du Bas Thorenc.

voiles photovoltaïques.

Le parc photovoltaïque sera implanté sur les versants boisés : ces sites, sans grande valeur agronomique et sylvicole, ont été choisis pour l'implantation des panneaux.

La réalisation du projet nécessitera un déboisement partiel des sites, néanmoins, cela aura pour effet, à terme, de recréer des prairies naturelles, d'ouvrir le paysage et de dégager de nouveaux espaces de pâture. En ce sens, le projet participera à la remise à l'état initial du site avant le reboisement spontané entraîné par la déprise agricole. De plus, ces espaces pâturés participeront à la prévention contre les incendies de forêt.

L'emprise du projet est d'une superficie d'environ 62 ha. Il se trouve sur des zones à urbaniser IAUph et IAUt.

Le PLU d'Andon a été approuvé le 25 janvier 2014. Ainsi, les zones ont été adaptées au projet.

La réalisation du projet s'est effectuée en coopération avec différents partenaires :

- L'aménageur : **THORENC PV SAS** ;
- Les développeurs : **MAURENE, ECDS France** ;
- Les investisseurs : **EUORIDGE, BNP Private Equity** ;
- L'équipe d'études composée :
 - D'un coordinateur : **E.A. Conseil** ;
 - D'experts en environnement : **ESPACE ENVIRONNEMENT** pour les études faune/flore accompagné d'experts en botanique, en faune méditerranéenne, et en avifaune ;
 - D'un bureau d'étude chargé de réaliser l'étude d'impact : **ES-SPACE Urbanisme et Architecture** ;
 - D'un spécialiste des études topographiques : **OPSIA** ;
 - D'un bureau d'études spécialisé en hydrogéologie : **EAU ET PERSPECTIVE** ;
- Le partenaire technique : **T&G SISTEMI**, pour le montage et l'installation des

2 - LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT

2.1 - Climatologie, relief, sous-sol, eaux

Climat

Qualifié de méditerranéen à tendance montagnard, son climat se distingue par :

- Des températures plus fraîches que celles du littoral et un temps sec (jusqu'à 25°C en saison estivale) ;
- De fortes précipitations automnales - parfois torrentielles - mais très faibles en été ;
- Un enneigement fréquent mais relativement moindre de janvier à mars ;
- Le Mistral, vent dominant de nord-ouest mais canalisé par le relief à l'ouest.

Relief

L'analyse morphologique de la propriété met en exergue la présence :

- De **plateaux non boisés** en contrebas des barres rocheuses et de la route départementale n°5 ;
- D'une **zone boisée légèrement pentue** située entre le contrebas du bâtiment existant et la route départementale n°79 ;
- D'une **zone de replat non boisée** alternant espaces boisés et prairies se trouvant entre les routes départementales n°5 et n°79.

Situés dans la vallée de la Lane, les terrains d'assiette du projet sont essentiellement constitués de calcaires gris ou blancs, de marnes grises et de conglomérats ainsi que quelques éboulis cryoclastiques.

Hydrogéologie et hydrologie

Le projet de parc photovoltaïque est situé à proximité de la Lane et du lac de Thorenc. Les terrains d'assiette sont marqués par la présence de petits ruisseaux, souvent temporaires, dans les vallons.

Du point de vue hydrogéologique, des sources privées utilisées pour l'alimentation en eau des habitations voisines et pour celle du bétail sont présentes sur le versant. Des mesures de précaution seront prises pour éviter tout risque de pollution les

eaux en amont des sources.

Le terrain du projet n'est concerné par aucun périmètre de protection de captage d'AEP public.

Du point de vue hydrologique, les débits en sortie des bassins versants concernés par le projet ont été calculés pour des périodes de retour comprises entre 5 ans et 100 ans afin de vérifier l'impact du parc solaire sur les ruissellements. Il a été démontré 26 petites retenues collinaires sur la propriété pour une superficie totale en eau voisine de 1 ha.

2 - LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT

2.2 - Milieu naturel

Cette grande zone majoritairement forestière située au nord de la propriété ne présente pas de valeur conservatoire pour notre partie de l'étude et peut être aménagée.

La valeur patrimoniale très élevée du Domaine dans son ensemble tant au niveau des habitats que des espèces végétales et animales a conduit globalement à remettre en cause une partie du site, notamment au regard des protections réglementaires d'espèces aux niveaux départemental, régional, national et communautaire.

Les espèces animales d'intérêt patrimonial présentes sur le site

Entomofaune :

Semi-Apollon (*Parnassius mnemosyne*) : Papillon montagnard en déclin européen, classé vulnérable en liste rouge française, protégé à l'échelle nationale et listé en annexe IV de la Directive Habitats.

Apollon (*Parnassius apollo*) : Papillon montagnard en fort déclin en France, classé en danger en liste rouge française, protégé à l'échelle nationale et listé en annexe IV de la Directive Habitats.

Dectique verrucivore (*Decticus verrucivorus*) : Sauterelle boréo-montagnarde protégée à l'échelle nationale.

Avifaune :

Aigle royal (*Aquila chrysaetos*) : Rapace nichant en falaise, protégé à l'échelle nationale, classé rare en liste rouge française, en danger en région PACA et listé en annexe I de la Directive Oiseaux.

Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) : Rapace nichant en falaise, protégé à l'échelle nationale, classé rare en liste rouge française et listé en annexe I de la Directive Oiseaux.

Le site du projet est composé de 6 habitats dont 3 sont consommés par l'implantation :

- Bois occidentaux de *Quercus pubescens* ;
- Forêts mésophiles de Pins sylvestres des Alpes sud-occidentales ;
- Plantations d'Épicéas, de Sapins exotiques, de Sapin Douglas et de Cèdre.

La présence d'une station d'*Orchis spitzelii* (Protection nationale ; Convention de Washington) non loin de la limite du site incite à penser que cette espèce est probablement présente ailleurs et notamment à l'intérieur de ce site. Cette espèce de mi-ombre se rencontre dans les sous-bois calcaires de Pin sylvestre au sein notamment des tapis de raisin d'ours. Au vue de la surface du site, il est impossible de parcourir la totalité du site et comme l'espèce ne pousse pas en grande tâche, il est tout à fait probable de passer à côté d'une station sans la voir.

Les dernières prospections, en juillet, n'ont pas confirmé la présence d'*Orchis spitzelii* dans ce site.

Par contre, de nombreux espaces interstitiels n'ont que peu de valeur écologique, et pourront facilement être proposés en extension de site potentiel.

Le site est concerné par deux ZNIEFF :

- ZNIEFF de type I « Montagne de Cheiron » pour l'implantation des voiles photovoltaïques ;
- ZNIEFF de type II « Vallée de Thorenc » pour l'installation du transformateur.

Une zone humide concerne le secteur d'étude :

- La zone du Plan du Bas Thorenc située dans la plaine agricole de la Lane : le site d'implantation du poste de transformation permettant le raccordement du Parc Solaire de l'Escailon au réseau public d'électricité s'inscrit aux abords du périmètre de cette zone humide.

La mise en oeuvre du projet, en s'inscrivant en dehors du périmètre de la zone humide, tiendra compte des orientations d'actions pour le Plan du Bas Thorenc.

2 - LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT

2.3 - Paysage et patrimoine

L'architecture paysagère du territoire du Hameau de Thorenc est basée sur une charpente naturelle importante où le maillage topographique et hydrographique conditionne la mise en valeur des terres, l'urbanisation et les différentes activités économiques ; la densité des espaces naturels renforçant l'identité paysagère du territoire.

Les champs photovoltaïques produisent un effet de « sol ». Les installations couvrent la charpente naturelle à la manière des cultures, mais leur aspect industriel et immuable les oppose à l'image d'un paysage naturel et/ou agricole dont les ambiances évoluent au fil des saisons.

Espaces sensibles

On compte trois plans de perceptions qui identifient le site d'étude en tant que paysages perçus et vécus :

- **Un secteur de très forte sensibilité paysagère** correspondant au premier plan de perception, perçu directement depuis les routes départementales RD 2 et RD 5 et depuis la station touristique de Thorenc, ces espaces appartiennent au fond de scène de la vallée du Plan du Bas de Thorenc ; directement visibles depuis la RD 2 et la RD 5 ;

- **Un secteur perçu** sur le site d'implantation, depuis l'axe principal de desserte - la RD 2 -, correspondant aux coteaux ubacs de la vallée du Plan du Bas de Thorenc, au-dessus de la ferme de L'Escaillon. Pratiquement entièrement boisé, ce secteur peut néanmoins être exploité dans le cadre du projet de centrale photovoltaïque sous réserves de mesures d'accompagnements paysagers ;

- **Des secteurs peu ou non perçus** en raison de leur topographie et leurs positionnements sur le domaine. Il s'agit du petit plateau au sommet du site d'étude.

Les enjeux

L'identification du secteur apte à recevoir le projet de parc photovoltaïque sur le Domaine de l'Escaillon dépend :

- De l'impact paysager et environnemental de ces équipements ;
- De ne pas les mettre en proéminence et en co-visibilité de zones habitées et/ou de qualité paysagère.

La réalisation d'un tel parc sur le domaine de l'Escaillon à Andon-Thorenc pose plusieurs problématiques paysagères :

• **Au niveau du grand paysage** : les enjeux liés à la trame naturelle et à sa perception qui définit l'identité paysagère du Domaine de l'Escaillon s'inscrivent dans le Plan du Bas de Thorenc :

- Le maintien du fond de scène naturel qui doit permettre de valoriser les plans de perceptions sur le paysage : échappées visuelles sur le fond de scène naturel (coteaux boisés) et pastoral de la commune, front boisé conservé ... ;
- La protection des zones naturelles doit être renforcée par la préservation de l'interface paysagère entre les espaces futurs recevant les panneaux photovoltaïques et les espaces naturels et pastoraux et les espaces bâtis.

• **Au niveau du domaine de L'Escaillon et du projet du parc solaire avec une mise en relation des différents aspects du paysage environnant.** Plusieurs objectifs :

- Maintenir des perspectives visuelles et des points de repère ;
- Limiter la dispersion du projet de panneaux photovoltaïques sur plusieurs sites ;
- Maintenir le gabarit des pistes existantes ;
- Valoriser les aménagements paysagers, qui participeront à l'ambiance « naturelle » du projet ;
- Pérenniser et valoriser la composante agricole et agro-forestière du Domaine de l'Escaillon.

2 - LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT

2.4 - Milieu humain

Cadre de vie

Les terrains d'assiette du projet se situent dans la vallée de la Lane, dans des secteurs à vocation naturelle.

Les activités qui contribuent aux variations du cadre sonore naturel se résument à :

- La circulation limitée sur la piste de terre ;
- La circulation sur la route départementale RD 2.

La pollution de l'air provient essentiellement des transports et des activités industrielles.

La qualité de l'air est très bonne.

Économie et société

Le secteur primaire dominé par l'agriculture et la sylviculture

Entre 2000 et 2010, l'analyse statistique des indices AGRESTE de 2010 et 2000 met en exergue la croissance de l'économie agricole sur le territoire d'Andon.

La Superficie Agricole Utile (SAU) de l'ensemble des exploitations progresse de 966 à 1299 ha – superficie moyenne des exploitations professionnelles –. Parallèlement, le nombre d'exploitations se maintient.

Enfin, la main d'œuvre agricole recensée à Andon est en progression, de 2000 à 2010.

L'artisanat et la construction, un secteur dynamique

L'artisanat et les entreprises de construction (maçon, électricien, plombier...) assure un développement du secteur d'activités secondaire : au 1er janvier 2011, 15 entreprises de construction ont été recensées, leur nombre a plus que doublé entre 2000 et 2011.

Services, commerces et tourisme un secteur amené à se développer

Le maintien des services publics (Poste, équipements scolaires et fonctions administratives) dépend du poids de population d'Andon. Le développement du tissu économique local permettrait de garantir la présence de ses services de proximité, facteurs d'ancrage déterminant pour les entreprises et les ménages.

Les commerces de proximité sont fortement dépendants de la population touristique et des migrations résidentielles (résidences secondaires).

De par la qualité des sites et des paysages, l'activité touristique est aujourd'hui le principal moteur du développement communal.

Le projet d'une unité de production photovoltaïque à Andon permettrait de générer une puissance électrique de l'ordre de 50 MWh, soit une production annuelle de près de 50 000 MWh, permettant d'alimenter près de 30 000 foyers.

Réseaux

Le terrain concerné par le projet de parc photovoltaïque se situe à proximité de la station de Thorenc, dans la vallée de la Lane.

Il se trouve au nord du domaine de l'Escaillon, est délimité au sud par la RD 2, et au nord par la crête de la Montagne de Bleine. Une piste forestière permet d'y accéder depuis la route départementale.

Servitudes

- PNR des Préalpes d'Azur : Novateur et global, le projet de centrale photovoltaïque répond aux objectifs et orientations du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur.
- Protection environnementale : Le projet devra respecter les mesures de

2 - LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT

2.4 - Milieu humain

préservation des espèces faunistiques et floristiques présente dans la ZNIEFF de la « Montagne de Cheiron ».

- Article L.311-1 du Code Forestier : Le défrichement, défini par une opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière, est soumis à autorisation préalable.

Occupation du sol

Les barres est-ouest constituées par la montagne de Thorenc, les barres d'Andon et la montagne de l'Audiberque sont les trois massifs les plus perceptibles : ils ont un impact important dans la constitution de l'image paysagère de la commune.

Les espaces agricoles et les vastes espaces naturels de végétation rase sont situés dans les plaines et les fonds de vallée du Loup, de La Lane et de la Moulière.

Documents d'urbanisme

- SCot'Ouest : Grâce à la production locale d'électricité, le Parc Solaire de l'Escallon s'inscrit dans les orientations du PADD du SCoT'Ouest des Alpes-Maritimes, et plus particulièrement dans l'objectif de développement des productions locales d'énergies renouvelables.
- Le SDAGE Rhône-Méditerranée est entré en vigueur le 17 décembre 2009. Le territoire de la commune d'Andon constitue le bassin versant de deux cours d'eau : la Lane et le Loup, tous deux soumis à des contrôles de qualité.
- Plan Local d'Urbanisme d'Andon : Le projet respecte les orientations d'aménagement et de programmation ainsi que le règlement définis dans le PLU d'Andon, approuvé le 25 janvier 2014.
- Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes-Maritimes : L'implantation du parc photovoltaïque devra également se faire dans le respect des orientations et modalités d'application de la DTA.
- Le projet devra respecter la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne dite loi « Montagne ».

2 - LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT

2.5 - Les risques

Il n'existe aucun Plan de Prévention des Risques actuellement en vigueur, ou en cours d'élaboration sur la commune d'Andon.

Séisme

La commune d'Andon est située dans une zone de sismicité 4.

Mouvement de terrain

Les terrains d'assiette du projet se situent en contrebas des falaises de la montagne de Thorenc. Les secteurs d'implantation pourraient être localement concernés par des éboulements.

Vis-à-vis du risque de chute de blocs, le secteur d'implantation du Parc solaire est situé :

- Pour sa partie haute, dans les zones d'aléa moyen ;
- Pour sa partie aval, dans les zones d'aléa faible à nul pour le risque de chute de blocs.

Inondation

La commune d'Andon touche trois bassins versants :

- Au nord, la Lane, affluent de l'Artuby, lui-même tributaire du Verdon ;
- Au centre, le Loup, fleuve côtier ;
- Au sud, le vallon de la Moulière, affluent de la Siagne, fleuve côtier également.

Des débordements de la Lane, passant en contrebas du village de Thorenc, sont la conséquence de fortes pentes et du charriage important lors de chaque crue. Ils n'affectent cependant que les terres naturelles.

Les terrains d'assiette du projet se situent en amont de ces zones.

Incendie

Le projet d'implantation de la centrale solaire prévoit le défrichement d'une partie de la forêt au niveau de Thorenc. Cette mesure permettra de limiter les propagations de feux. La zone est toutefois sensible à ce risque.

3 - LES RAISONS DU CHOIX DU PROJET

État des lieux, évolution et perspectives de la filière au niveau local

Le projet du Parc Solaire de l'Escaillon se place dans une région particulièrement sensible au niveau de son alimentation électrique, notamment au regard de sa densité de population et au fait qu'une seule ligne THT alimente le département. Ce dernier importe, en effet, près de 90 % de sa consommation en électricité. La consommation des Alpes-Maritimes est principalement résidentielle et tertiaire et se concentre à hauteur de 80 % sur la frange littorale.

En réponse à cette demande, l'utilisation du photovoltaïque dans le département apparaît être un véritable outil d'aménagement du territoire répondant aux impératifs de préservation de l'environnement.

Le parc solaire permet ainsi de produire de l'énergie électrique qui sera directement réintroduite dans le réseau public. Il contribuera ainsi à la sécurisation de l'approvisionnement électrique de l'est du département des Alpes-Maritimes.

Situation du projet

Le projet est localisé sur la commune d'Andon-Thorenc-Canaux, au nord-ouest des Alpes-Maritimes. Situé plus précisément dans la vallée de la Lane, dans un secteur actuellement boisé, le projet s'étend sur une emprise foncière d'environ 62 ha. L'ancien projet comptait 7 sites. Suite aux enjeux environnementaux et paysagers, un seul site a été retenu : le site n°7. Il est situé sur le versant adret de la vallée de la Lane.

Dans le cadre du projet, le pétitionnaire n'est pas propriétaire des terrains. Dans la mesure où l'implantation d'une unité de production photovoltaïque ne nécessite pas forcément l'acquisition foncière des terrains, le porteur de projet a signé un contrat de concession immobilière avec Mr Varonne, propriétaire des terrains, pour une durée de 20 ans.

Le choix du site d'implantation s'est basé sur une approche environnementaliste et les périmètres retenus tiennent intégralement compte des habitats et des espèces

à fort enjeu patrimonial, ainsi que de l'insertion paysagère des voiles et des constructions induites par le projet.

Critère de faisabilité d'ordre technique

L'unité de production d'énergie solaire photovoltaïque d'Andon sera équipée de 5991 voiles, 21 postes électriques et locaux techniques et un transformateur principal renvoyant l'électricité produite dans le réseau public.

Les capteurs solaires installés sur le site seront constitués de cellules photovoltaïques faites de matériaux semi-conducteurs à base de silicium qui transforment directement la lumière du rayonnement solaire en énergie électrique. Ces modules solaires photovoltaïques de nouvelle génération intègrent une couche anti-reflet au nitrate de silicium qui favorise un rendement optimum.

Un contrôle à distance des installations photovoltaïques sera mis en place afin de faire face aux dysfonctionnements éventuels des modules.

Critères de faisabilité d'ordre environnementale

Les modules seront récupérés et recyclés au terme de l'exploitation du parc solaire. Le démantèlement des autres composants, et la remise en état du site, seront pris en compte dans le coût d'investissement du projet.

Critère de faisabilité d'ordre financier

L'électricité sera rachetée par ERDF au tarif en vigueur au moment de la mise en marche de la centrale solaire.

Le niveau de financement exact dépend du maître d'ouvrage et fait donc l'objet d'une étude au cas par cas.

Au regard de l'ensemble des éléments et étapes du projet, la réalisation de la centrale photovoltaïque du Domaine de l'Escaillon s'évalue à environ 180 millions d'Euros TTC.

4 - ÉVALUATION DES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET SES MESURES ASSOCIÉES

Le parti d'aménagement global de la centrale photovoltaïque de l'Escaillon, au travers notamment des études spécifiques (étude hydrologique et hydraulique, étude faune/flore, étude paysagère), permet d'intégrer au mieux le projet dans son environnement naturel et paysager.

création d'emplois et la manne économique et financière non négligeable pour la commune d'Andon. Le projet impactera également positivement la filière agricole de la vallée ainsi que la production de gaz à effet de serre ; le Parc Solaire de l'Escaillon évitera de rejeter l'équivalent de 16 000 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.

La mise en place des mesures est tout de même nécessaire pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs du projet, qu'ils soient directement ou indirectement liés à sa réalisation.

La mise en oeuvre de ce parc solaire nécessite des travaux de faible envergure : pose des voiles et des supports métalliques, tranchées pour relier les installations entre elles et puis raccordement au réseau électrique, le tout réalisé par des engins chenillés. Au regard de cela, les impacts sur le milieu physique, en l'occurrence le sol, le sous-sol, l'air et la circulation sont très faibles, et seront accompagnés de mesures.

De manière similaire, les impacts sur les milieux aquatiques, la faune et la flore seront réduits, compte tenu des mesures prises et de l'ajustement des périmètres du site au regard des espaces naturels présentant le moins d'intérêt patrimonial. Ainsi, les espèces remarquables recensées à l'échelle du Domaine seront préservées.

Les impacts induits par l'exploitation du projet de l'Escaillon seront également très réduits, et essentiellement perceptibles au niveau du paysage.

La déforestation d'une partie du Domaine permettra de retrouver les anciens espaces de pâture nécessaires au développement des activités agricoles de la Ferme de l'Escaillon. De plus, le projet s'implantera au coeur d'un territoire à la morphologie et au relief limitant la visibilité et la co-visibilité.

Ainsi, les effets occasionnés par la mise en oeuvre et l'exploitation de cette unité photovoltaïque s'inscrivent dans l'histoire du site. Le projet assurera un retour vers l'état initial de la vallée après désinstallation de la centrale au terme de son exploitation.

Les désagréments ponctuels et temporaires seront contrebalancés par les effets positifs et durables de la réalisation et l'exploitation de cette centrale, comme la

4 - ÉVALUATION DES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET SES MESURES ASSOCIÉES

	Impacts	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures compensatoires	Mesures d'accompagnement/ Suivis
Milieu humain	Consommation d'espace agricole	<ul style="list-style-type: none"> Exclusion de la zone 1 à l'est du secteur et déplacement de la zone 2 au sud-ouest. 			
	Adéquation avec les documents d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> Projet en accord avec l'affectation des sols définis dans les OAP et le règlement du PLU d'Andon 			
	Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Aucun rejet de polluant 			<ul style="list-style-type: none"> Chantier interdit au public
Milieu physique	Ruissellement		<ul style="list-style-type: none"> Installation de noues et de fascines au pied des panneaux photovoltaïques et des postes électriques 	<ul style="list-style-type: none"> Ensemencement de graminées de prairies lorsque le sol sera mis à nu 	
Milieu naturel	L'érosion des sols	<ul style="list-style-type: none"> Installation des panneaux sans pré-terrassement et ancrage dans les sols Les saignées seront parallèles aux courbes de niveaux Les réseaux électriques seront enterrés dans les saignées 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un espace de 5 m entre les panneaux 		<ul style="list-style-type: none"> Suivi du site par un géologue et un géotechnicien sur les deux premières années de la mise en service du parc
	Création de milieux ouverts	<ul style="list-style-type: none"> Installation des panneaux se fera à partir des pistes existantes ou par helitraitage Nettoyage des panneaux sans produits chimiques agressifs dans les milieux avals 			

4 - ÉVALUATION DES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET SES MESURES ASSOCIÉES

	Impacts	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures compensatoires	Mesures d'accompagnement/ Suivis
Milieu naturel	Dérangement de l'avifaune	<ul style="list-style-type: none"> • Déboisement s'effectuera en hiver • Les panneaux photovoltaïques seront installés en hiver directement sans remaniement du sol • Éviter l'espace au nord du site (falaises nord-ouest, au-delà de la piste allant à la carrière) • Prescrire les travaux lourds de janvier à juillet • Débuter les travaux lourds de défrichement et/ou terrassement avant la mi-mars 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des corridors écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Reboisement du site après exploitation du parc 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du chantier par une équipe de naturaliste • Entretien et débroussaillage par une gestion sylvo-pastorale • Suivi du parc pendant la phase d'exploitation par une équipe de naturaliste
Paysage	Intégration et valorisation du site	<ul style="list-style-type: none"> • Le transformateur sera installé à côté de la scierie pour regrouper le bâti • Utilisation des pistes existantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Conservation des haies, chemins ruraux, cours d'eau • Création de boisement • Maintenir et valoriser les ripisylves • Création d'un verger de haute tige • Maintenir les corridors écologiques • Préservation et valorisation des restanques • L'aspect extérieur des bâtiments techniques variera en fonction de l'environnement immédiat 	<ul style="list-style-type: none"> • Création de coupures de combustibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une activité apicole • Développement d'une gestion pastorale pour le sol sous les panneaux photovoltaïques

5 - ÉLÉMENTS FINANCIERS

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	Commentaires
1. CHARGE FONCIERE				
1.1. Terrain d'assiette du parc Superficie = 133 ha environ		BAIL	EMPHYTEOTIQUE	Sur 150 ha – débroussaillage, coupes sélectives, évacuations, stockage
1.2. Frais de notaire	630 000,00	-	753 480,00	
1.3. Débroussaillage, coupes sélectives	16 627,50	-	19 886,50	
1.4. Frais de géométrie : - Plan topo général - Bornages - Documents d'arpentage	8 000,00	-	9 568,00	
TOTAL 1 – CHARGES FONCIERES	654 627,50		782 934,50	
2. COUTS TECHNIQUES				
A - TRAVAUX				
A1 – PREPARATION DES EMPRISES :				
- Piquetages				
- Réalisation des pistes et accès				
- Plateformes transformateurs				
- Réseaux souterrains				
- Fossés, retenues collinaires				
- Emprises, accès réseaux pour le transfo THT 20/225				
A2 – PREPARATION DE L'ARE DE MONTAGE ET DE STOCKAGE (DANS LA VALLEE)				
A3 – INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES				
- Fourniture des modules et accessoires				
- Fabrication des cadres				
- Transport, hébergement				
- Montages				
- Scelllements, équipements				
- Transformateurs-onduleurs				
- Câblages				
- Clôtures				
A4 – A l'issue du bail, démontage des installations, évacuation, recyclage				
	De A1 à A6 149 000 000,00		178 204 000,00	

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.	Commentaires
A5 – GESTION DES SOLS APRES DEMONTAGE DES INSTALLATIONS				
- Remise en état des sols et des restanques				
- Finition noues, retenues collinaires				
- Objectif syvo-pastoral : Préparation des sols, plantations	(De A 1 à A6 149 000 000,00		178 204 000,00	
- Objectif lutte contre l'effet de serre : Plantations				
A6 – CONSTRUCTION – AMENAGEMENT D'UN ESPACE PEDAGOGIQUE				
B – HONORAIRES TECHNIQUES				
B1 – ELABORATION DES DOSSIERS :				
- Etude d'impact				
- Milieux naturels	70 300,00		84 078,80	
- Déclaration de projet				
- Modification des documents d'urbanisme				
- Permis de construire	60 822,50		72 743,70	
- Défrichement				
- Etudes hydrologiques et hydrauliques	14 250,00		17 043,00	
B2 – CONTROLES				
B3 – ASSURANCES				
TOTAL 2 – COUTS TECHNIQUES TRAVAUX HONORAIRES	149 145 372,50*		178 377 865,50*	*Hors 1,1 – 1.2 B2 – B6
TOTAL 1 + 2 FONCIER + TECHNIQUE	149 800 000,00*		179 160 800,00*	
3. CONSTRUCTION DU POSTE DE TRANSFORMATION 20/225				
- Etudes				
- Génie civil	6 M€			Poste public à coût partagé
- Equipements				
- Raccordement à la THT 225 Kv	1 M€			
TOTAL 3 – TRANSFORMATEUR 225/20	7 M€			
4. TAXES				
- Contribution économique territoriale, par an	0,45 M€			A vérifier selon les dernières dispositions
- T.L.E.				
- Autres taxes ou participations				